



**ARRÊTÉ
FIXANT LA COMPOSITION DU JURY
DES CONCOURS EXTERNE ET INTERNE POUR L'ACCÈS À L'EMPLOI
DE SECRÉTAIRE DE CHANCELLERIE
AU TITRE DE L'ANNÉE 2024**

La ministre de l'Europe et des affaires étrangères,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 69-222 du 6 mars 1969 modifié relatif au statut particulier des agents diplomatiques et consulaires ;

Vu le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2010-302 du 19 mars 2010 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'Etat et à certains corps analogues relevant du décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2011-2049 du 30 décembre 2011 portant statut particulier du corps des secrétaires de chancellerie ;

Vu le décret n° 2022-1209 du 31 août 2022 modifiant les dispositions communes relatives à l'organisation des carrières des fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2023-448 du 7 juin 2023 relatif à l'avancement de grade dans les corps de fonctionnaires de catégorie B de la fonction publique de l'Etat et aux règles de classement de certains fonctionnaires de la catégorie C de la fonction publique de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 29 février 2012 fixant les règles générales d'organisation, la nature et le programme des épreuves des concours externe et interne de secrétaire de chancellerie ;

Vu l'arrêté du 14 avril 2023 autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture d'un concours externe et d'un concours interne pour l'accès à l'emploi de secrétaire de chancellerie,

Arrête :

Art. 1^{er} – M. Christian RAMAGE, administrateur de l'Etat du grade transitoire, est désigné en qualité de président du jury des concours externe et interne pour l'accès à l'emploi de secrétaire de chancellerie au titre de l'année 2024.

Art. 2 – Sont nommés membres du jury :

Mme Françoise AUBURTIN-NAVARRO, secrétaire des affaires étrangères,
M. Lionel CANNY, secrétaire des affaires étrangères,
Mme Amélie CHENIN, secrétaire des affaires étrangères,
Mme Julie DANCRE, enseignante,
M. Antoine DERR, secrétaire des affaires étrangères,
M. Ludovic ECHALIER, secrétaire des affaires étrangères principal,
M. Michael FENOUD, secrétaire de chancellerie,
M. Alexis-Gilles GRAND, secrétaire de chancellerie de classe supérieure,
Mme Séverine LE TUTOUR, secrétaire de chancellerie,
Mme Lise MERIGAUD, secrétaire de chancellerie de classe supérieure,
M. Alexander MOOTOO, secrétaire des affaires étrangères,
Mme Céline PENDARIES, secrétaire des affaires étrangères principale,
M. Franck ROY, secrétaire des affaires étrangères

Art. 3 – En cas d'empêchement de Monsieur Christian RAMAGE, les fonctions de président du jury seront assurées par Madame Amélie CHENIN pour le concours interne et par Madame Céline PENDARIES pour le concours externe.

Art. 4 – Le directeur général de l'administration et de la modernisation est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 4 octobre 2023

Pour la ministre de l'Europe et des affaires étrangères
et par délégation,
pour le directeur général de l'administration et de la modernisation,
la directrice des ressources humaines,



Agnès ROMATET-ESPAGNE